

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mars 2014

POINT II :
Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 février 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 20 pour, 1 abstention : le procès-verbal du Conseil d'administration du 5 février 2014.

Dijon, le 28 mars 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : - Procès-verbal du Conseil d'administration du 5 février 2014

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 février 2014
--

Collège A

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER,
Messieurs Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.
Absent : Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Madame Marie-Geneviève GERRER,
Messieurs Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS (à partir de 15h, procuration à Marie-Geneviève GERRER avant 15h), Laurent BRACHAIS, Pierre PELLENARD.
Absente : Madame Laurence MAUREL

Collège IATSS

Messieurs Olivier LALOUETTE (procuration à Annie VINTER), Jean-Emmanuel ROLLIN,
Cédric CLERC.

Collège usagers

Messieurs Thomas MONNET-POUPON, Reda AMRANI-JOUTEY, Jean-Baptiste BACCON, Mikael SALLE (procuration à Reda AMRANI-JOUTEY), Thibault GOURDET.

Personnalités extérieures

Madame Elisabeth BEAU,
Messieurs Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Bertrand THIBAUT (procuration à Samuel MERCIER), Denis LEPICIER
Excusé : Monsieur José ALMEIDA
Absents : Messieurs François PATRIAT, Pierre GUEZ, Madame Clotilde MARSEAULT

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles ROBIN, Directeur Général des Services,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice Générale des Services adjointe
Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,
Monsieur Gilles GENET, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Invités

Mesdames Anne RACINE-DAHOUY, Responsable du service des personnels BIATSS,
Joëlle SOTTY, Responsable du service des personnels enseignants.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'Administration	1
II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013	8
III) Rapport des travaux du CT du 28 janvier 2014	8
1. Proposition d'affectation de 8 emplois supplémentaires créés dans le cadre du plan réussite étudiante.....	8
2. Prévisions de recrutement BIATSS 2014.....	15
3. Création de l'IAE.....	22
4. Création du Pôle Développement Durable – Qualité – Pilotage	25
IV) Questions statutaires	28
- Modification des statuts de l'UFR des sciences de Santé.....	29
V) Abrogation du régime indemnitaire spécifique à certains emplois fonctionnels	29

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

(SEANCE DU 5 FEVRIER 2014)

*(La séance est ouverte à 14 h 10 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Merci de votre présence à ce premier conseil de l'année 2014. C'est un conseil d'administration extraordinaire dans notre agenda. Il est lié à un certain nombre de points techniques que nous souhaitons valider rapidement, et en particulier valider la campagne d'emplois supplémentaires sur les emplois dits « Fioraso ». Il était important qu'on puisse valider cette campagne d'emplois le plus tôt possible pour pouvoir la raccrocher à la campagne d'emplois globale.

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Le Président.- On va commencer par un certain nombre de points d'information.

Je voudrais tout d'abord vous dire que, compte tenu des élections aux conseils centraux de la semaine qui vient, nos membres étudiants au conseil d'administration sont dans leur dernier conseil d'administration. Nous avons prévu un petit verre de l'amitié à la fin de ce CA pour bien leur exprimer tous nos remerciements pour ces mois et années de participation à la vie de notre université.

Nous aurons un phasage assez précis. Pendant qu'on installera et qu'une partie des membres du conseil d'administration iront rejoindre le verre de l'amitié dans le hall, on aura très rapidement un conseil d'administration restreint aux enseignants parce qu'on a, là encore, un point technique qui est la validation de la structure des deux comités de sélection pour les deux postes « Fioraso ». Nous sommes donc dans un calendrier contraint. On va valider, je l'espère, le principe de création de ces postes en CA. En CA restreint, on validera ensuite la structure des comités de sélection. Puis on en validera la composition nominative demain en conseil scientifique restreint. Nous serons donc en situation d'intégrer ces emplois dans la campagne générale.

Marie-Geneviève, un autre point.

Mme Gerrer.- J'aurais voulu vous dire qu'aujourd'hui le campus était en effervescence. C'est un grand jour pour l'université puisque nous avons aujourd'hui

notre journée « portes ouvertes » qui est une journée si importante pour l'université et nos formations.

Le Président.- Il y avait donc des clones de jeunes gens qui parcouraient notre campus et qui apportaient de l'animation, du dynamisme et de la jeunesse. C'était bien ainsi.

Je voudrais également vous présenter à tous Gilles Robin, notre nouveau Directeur général des services. Il a pris ses fonctions le 6 janvier. Vous voulez peut-être dire quelques mots, Gilles.

M. Robin.- Oui, Monsieur le Président. Je serai très bref. Je ne sais pas si j'ai besoin d'un micro mais je le prends quand même. Merci.

Gilles Robin. Je suis, en effet, dans cette belle et grande université depuis le 6 janvier de cette année.

J'étais précédemment, pour être court et synthétique, DGS d'une grande école, l'INSA de Rennes. J'étais auparavant DGS adjoint de l'université Paris-Sorbonne, Paris IV, dans les Sciences humaines donc.

Le Président.- Merci, Gilles. Cela fait déjà quelques semaines mais c'est déjà comme s'il était parmi nous depuis bien plus longtemps que cela. Il forme donc un véritable tandem avec Marie-France Mathieu à la tête de notre administration.

Mme Gerrer.- Quelques nominations ou élections. Je voudrais vous dire que Michel Narce a été réélu à la tête de l'UFR SVTE.

Lionel Crognier a été élu Doyen de l'UFR STAPS, en remplacement de Jean-Pierre Rey.

Madame Simon-Plas a été nommée Présidente du centre INRA.

Encore une nouvelle : Sophie Morlaix a bien été nommée par le Ministère comme Directrice de l'ESPE.

Le Président.- Un autre point d'actualité pour vous dire que nous avons reçu le rapport de la Cour des Comptes. Vous savez que la Cour nationale des Comptes a audité notre établissement de décembre 2012 à juin 2013. On est ensuite entré avec la Cour dans un échange et un dialogue sur la formalisation du rapport dont nous avons eu communication dans sa version finale il y a une dizaine de jours.

Je ne vais pas vous détailler *in extenso* ce rapport. Le rapport conclut, d'une part, que l'université de Bourgogne est bien gérée. C'est un élément important. Il indique que les grands équilibres financiers de l'établissement sont respectés et maîtrisés. Bien entendu, il fait un certain nombre de remarques et de préconisations, c'est normal et c'est leur rôle, notamment sur la nécessité de mettre en place une comptabilité analytique, de développer notre contrôle interne financier comptable. Il y a un certain nombre de choses. De mieux maîtriser nos heures complémentaires... Il y a un certain nombre de remarques techniques auxquelles on pouvait raisonnablement s'attendre. Mais la tonalité globale de ce rapport de la Cour des Comptes est plutôt bonne. C'est un élément important pour nous.

Cela a représenté six mois de travail. Pour les services, qui ont dû mettre à disposition de la Cour l'ensemble des documents qui étaient demandés sur 10 années, cela a représenté une charge de travail absolument considérable. Je crois qu'il faut tous les remercier parce que c'est aussi parce que les services ont été capables de produire des documents de bonne qualité que l'on a été en mesure,

tous, de passer ce qui est une épreuve quand même pour une communauté qui, finalement, se conclut d'une façon positive pour notre université.

Mme Gerrer.- Encore un point. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. On avait parlé de M. Alain Boivin, professeur agrégé à l'UFR Sciences humaines, qui ne souhaitait plus continuer à être correspondant Informatique et Libertés. Je voulais vous annoncer que M. Py, maître de conférences à l'UFR Droit et membre du Crédimi, est nommé correspondant Informatique et Libertés pour notre université.

Le Président.- Au chapitre des informations générales, je voudrais terminer comme à l'habitude par un point sur l'état d'avancement du projet Bourgogne Franche-Comté puisque nous ne nous sommes pas rencontrés en formation de conseil d'administration depuis le 18 décembre.

Le 18 décembre, j'avais probablement eu l'occasion de vous indiquer que le conseil d'administration d'AgroSup avait voté à l'unanimité moins 1 abstention, je crois, la demande d'intégration de la communauté d'universités et d'établissements Bourgogne Franche-Comté à laquelle nous travaillons.

Nous avons le 20 décembre, donc deux jours après notre conseil d'administration, une réunion à Besançon avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne et de Franche-Comté. Cette réunion était organisée à l'initiative du Ministère et en présence de la DGRI, de la DGESIP et du Cabinet de la Ministre.

Il y a eu deux évolutions importantes à l'occasion de cette réunion. La première, nous avons convenu vraiment collégalement, tous, que la communauté d'universités et d'établissements de Bourgogne Franche-Comté allait s'élargir à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne Franche-Comté qui le souhaiteraient, c'est-à-dire dont les conseils d'administration en feraient la demande expresse, avec la clause prudentielle que ceci se construira dans l'équilibre numérique en termes de nombre d'établissements entre la Bourgogne et la Franche-Comté.

Ce point a été acté le 20 décembre. C'est une évolution politique substantielle par rapport au schéma précédent. Je pense que ce point ne sera plus remis en question.

Le corollaire de cette décision qui a été prise est que le 20 décembre, j'ai remis sur la table la question de la fusion de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté.

J'ai fait cela parce que j'ai le sentiment que plus le dispositif de coopération dans lequel nous allons nous engager est large en termes d'établissements fédérés, plus il est divers en termes de compétences qui s'agrègent et plus cet établissement a besoin d'un moteur universitaire puissant. Et ce moteur universitaire puissant, me semble-t-il, peut et même doit venir de la fusion de l'uB et de l'UFC.

Autrement dit, il me semble qu'il peut y avoir un risque à ce que dans cette communauté, deux universités de taille moyenne mènent chacune leur politique, cette politique ne sera pas nécessairement harmonisée, alors qu'une grande université de 50 000 étudiants et de 5 000 personnels, menant une politique intégrée, pourra donner le cap de cette communauté.

Je me suis basé sur cet argument le 20 décembre pour proposer à nouveau de relancer la discussion que j'avais initiée l'an passé sur la fusion.

La situation, semble-t-il, a un petit peu évolué par rapport à ce qu'elle était l'an passé au sens où l'idée de fusion n'a pas fait l'objet d'un rejet immédiat et sans

appel de nos collègues de Franche-Comté qui ont accepté que l'idée méritait d'être débattue et accepté d'en débattre devant leur conseil d'administration.

J'ai donc le sentiment que l'on a un petit peu évolué, en tout cas à mon sens, un petit peu progressé par rapport à ce qu'était la situation sur ce sujet il y a un an.

Je voudrais vous dire aussi qu'un des arguments qui me paraît absolument déterminant pour pousser à cette fusion de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté est la perspective de l'appel à projets Idex qui va être lancé par le gouvernement probablement à l'automne prochain. Or, on sait très bien que notre chance d'obtenir un Idex, c'est de construire une gouvernance vraiment ambitieuse et intégrée. Il est assez clair, en tout cas j'en ai parlé en tête-à-tête avec un des conseillers au Cabinet de la Ministre, que l'absence de fusion signifiera absence d'Idex. *A contrario*, la fusion n'impliquera pas forcément l'Idex mais, en tout cas, la fusion est une condition pour que nous obtenions un Idex.

Le message qui a été transmis, c'est que la fusion ne doit pas être un objectif vague. Il faut affirmer la volonté de fusion. Il faut afficher une date raisonnable. Une date a été prononcée le 20 décembre par des collègues de Franche-Comté. Je la reprends à mon compte parce que ce n'est pas notre date, cette date vient de Franche-Comté. 2020 a été prononcée comme date pouvant convenir. Il faut donc afficher une fusion, afficher une date, voter dans nos conseils d'administration la date dans les quelques mois qui viennent. Enfin, dernière condition, il faut que le contrat que nous allons déposer et qui sera un contrat de site, soit pour l'essentiel un contrat commun entre l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté, l'idée du Cabinet du Ministère étant que dans les précédentes vagues de PRES et d'Idex, beaucoup de promesses ont été faites en termes de fusion et peu ont été tenues. L'Etat et le Ministère se méfient beaucoup de promesses de fusion qui seraient un petit peu vagues et souhaitent donc nous lier à nos promesses à la fois par le contrat et par le vote des conseils d'administration sur une date. Les choses en sont là. Là-dessus, bien entendu, un débat a été posé le 20 décembre mais il n'y a pas eu de décision. Pour autant, on s'est réengagé dans ce schéma.

Je voudrais dire, et je crois qu'il est important que les administrateurs aient bien en tête l'enjeu que représente l'Idex, que si les Idex sont ce que la France va se donner à l'avenir comme sites universitaires d'excellence, et c'est bien comme cela que cela est indiqué, il y a un Idex à Strasbourg, il y en aura un ou plusieurs à Paris, il y en aura forcément un à Lyon et, en tout état de cause, il y en aura un en Lorraine puisque la Lorraine est un site universitaire puissant qui a fait le choix courageux de sa fusion. En Lorraine, l'université de Nancy, l'université de Metz et toutes les écoles d'ingénieurs ont fusionné, c'est fait, dans un statut de grand établissement. La Lorraine se trouve donc en situation, en termes de gouvernance, d'obtenir un Idex. Donc imaginons collectivement ce que deviendront l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne Franche-Comté si la Lorraine, Strasbourg, Paris et Lyon ont le statut de sites universitaires d'excellence et pas la Bourgogne Franche-Comté. Cela sera un effritement progressif de l'ensemble de nos ambitions pour nos deux régions. Mais cet effritement progressif conduira aussi à des pertes de puissance économique et de rayonnement qui dépasseront assez largement probablement la situation des universités. Je crois qu'il faut bien que l'on ait cela en perspective dans les décisions que nous serons amenés à prendre dans les semaines qui viennent... Pardon, Alain, je termine.

Dernière étape, nous avons eu lundi dernier, il y a donc deux jours, un bureau commun avec nos collègues de l'université de Franche-Comté précisément pour débattre de cette problématique. Nous avons débattu de l'option fusion. Pour

l'instant, on en reste à une phase de débat. La prochaine réunion aura lieu avec l'ensemble des directeurs d'école. Nous nous sommes donné quelques semaines pour entrer dans ce débat de façon approfondie et, en tout cas pour ce qui me concerne, le mener aussi loin que possible dans la perspective d'une fusion.

Je voulais aussi vous dire, et je te passe tout de suite la parole, Alain, que l'an passé, le débat était communauté d'universités ou fusion. Ce n'est plus le terme du débat maintenant. Ce sera communauté d'universités mais cela peut être fusion dans une communauté d'universités. C'est comme cela que le débat se pose maintenant. Voilà ce que je voulais vous donner comme information.

Alain.

M. Dereux.- J'ai bien compris qu'il s'agit d'une fusion dans une communauté d'universités. Cela veut dire qu'il faut que la communauté d'universités soit prête, par contre, assez tôt pour pouvoir soumettre l'Idex de toute façon.

Le Président.- Absolument. Vous savez que l'appel à projets Idex devait initialement sortir en février ou mars. Il est reporté après l'automne précisément parce que la date limite à laquelle nous sommes censés avoir voté nos structurations est le 22 juillet.

M. Dereux.- Là, tu parles de la structuration...

Le Président.- Politique.

M. Dereux.- Des communautés ?

Le Président.- Des communautés, oui. Tout à fait.

M. Dereux.- Elle est la plus urgente.

Le Président.- C'est la chose la plus urgente, oui. Tout à fait.

M. Dereux.- Et ce que tu veux dire, c'est qu'il faut introduire en parallèle un projet de fusion de deux établissements de cette communauté à plus long terme.

Le Président.- Oui mais la fusion...

M. Dereux.- Mais la communauté d'établissements doit entrer en vigueur plus tôt que cela.

Le Président.- La communauté entrerait en vigueur juridiquement en 2014 et opérationnellement, le temps qu'on la mette en place, probablement en 2015. Mais l'idée, c'est que dans les statuts de la communauté, et la loi Fioraso le permet, elle le prévoit, il soit indiqué dès le début des nouveaux statuts que la communauté va associer tel et tel établissement et que dans cette communauté, l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté, qui sont deux membres fondateurs de la communauté, prévoient leur fusion à l'horizon 2020. Ce serait l'idée.

M. Dereux.- Je voudrais souligner qu'il y a urgence à avancer sur le concept de gouvernance de la communauté d'établissements. J'approuve ce que tu viens de

dire au sujet de la fusion. Je pense que ce sera un élément moteur indispensable, surtout dans l'environnement que tu viens de résumer des régions avoisinantes. Mais pour pouvoir soumettre l'Idex et avancer dans sa rédaction, il nous faut une définition de la structure de gouvernance de la communauté d'établissements à très court terme. Sinon, on ne peut pas commencer à écrire. Le point de départ de la rédaction d'un Idex est de démontrer que l'on a un outil de gouvernance fiable pour gérer la manne financière qui vient avec l'Idex. Là-dessus, je pense qu'il y a un gros effort à faire très rapidement, notamment sur comment on va gérer l'Idex. On parle d'une quinzaine d'établissements. Cela posera problème pour gérer un projet avec autant de membres dans un comité de pilotage. A mon avis, il faudra que le comité de pilotage soit distinct du conseil d'administration de la communauté d'établissements. Sinon, cela ne sera pas suffisamment opérationnel.

Le Président.- Ce que tu veux dire, Alain, c'est que si nous avons l'Idex, il faudrait que l'on ait un comité de pilotage de l'Idex différent.

M. Dereux.- Ce n'est pas que « si nous avons », c'est « avant ». Quand on écrit l'Idex, il faut que l'on connaisse...

Le Président.- Pendant la phase de rédaction.

M. Dereux.- Il faut que l'on définisse comment on va gouverner l'Idex. Cela veut donc dire qu'il faudra que pour que l'on décrive comment on va administrer les fonds et je trouve difficile d'envisager qu'un comité de pilotage à forte dominance scientifique, lié à la formation et fortement teinté de décisions stratégiques, vienne à prendre des décisions sur la base d'une équipartition entre les différents établissements qui sont de poids respectif très différent. Il faudra donc définir un comité de pilotage dans l'Idex. Cela, c'est avant de le soumettre parce qu'il faut le décrire dans l'Idex qui prend en compte que certains membres sont plus lourds que d'autres. D'autre part, il faut éviter l'écueil d'avoir un comité de pilotage pléthorique parce que cela ne sera pas crédible aux yeux d'un comité de sélection d'Idex. Si on a un comité de pilotage pléthorique, avec une ou deux personnes par établissement par exemple, ou avec les deux plus gros qui en ont un peu plus et qu'on se retrouve à 30, ce n'est pas un comité de pilotage de projets. Cela ne va pas être crédible. Il faudra que cette question soit posée aux membres de la communauté d'établissements. Il faudra que l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté soient en mesure de proposer des alternatives à une équipartition ou à une répartition par établissement dans le comité de pilotage de l'Idex comme plutôt une répartition par domaine d'activité, avec un mode d'élection, dans ce *board*, distinct de celui du CA de la communauté d'établissements. Sinon, je crois que l'Idex sera paralysé d'entrée.

Je te dis cela, parce que je connais les réticences que tu avais sur la communauté d'établissements comme structure juridique. Et je dis que si la structure juridique d'une communauté d'établissements devient le calque sur lequel on construit le comité de pilotage de l'Idex, on va à la catastrophe, à mon avis. Du point de vue du comité de sélection, cela ne sera pas assez crédible. Il faudra que l'on soit très rapidement en mesure d'expliquer aux partenaires de la communauté d'établissements qu'il y a une autre logique à suivre pour soumettre l'Idex et qu'elle est distincte de la construction du conseil d'administration de la communauté d'établissements. J'insiste.

Le Président.- Mais il faut peut-être que l'on ait les deux parce que, en même temps, l'Idex, dans la vision politique que l'on a actuellement... Pour la communauté, une des questions fortes qui se posent est quelles seront les compétences que nous allons déléguer à la communauté. Et parmi les compétences que l'on envisage de déléguer, à côté des écoles doctorales, qui est une des compétences qui semble raisonnablement intéressante à déléguer, il y a notamment la totalité des projets « investissements d'avenir » dont l'Idex si nous avons l'Idex. L'idée serait donc que l'Idex forme le noyau de la future communauté et que, de fait, il soit sous le contrôle politique du conseil d'administration. Mais peut-être que cela n'empêche pas que l'Idex ait un comité de pilotage spécifique, beaucoup plus stratégique et scientifique que le conseil d'administration. Il serait peut-être bien que tu réfléchisses à cela avec Annie, Hervé Richard et Michel Delabacherie pour avoir dès maintenant une piste de proposition.

En même temps, la force et l'intérêt de l'Idex, c'est qu'il soit l'objet d'une appropriation collective par tous les établissements de Bourgogne Franche-Comté. La logique de cela, c'est qu'on le mette comme une des briques, une des compétences partagées de la communauté. C'est bien cela. Il faut peut-être que l'on distingue cette tutelle politique du pilotage scientifique de l'Idex, tu vois ?

M. Dereux.- C'est exactement ce que je veux dire.

Le Président.- D'accord.

M. Dereux.- Dans « Idex », il y a « excellence ». Cela veut dire que si notre comité de pilotage n'est rien d'autre qu'un CA classique, il n'y aura pas la notion d'excellence dedans et on se fera ramasser encore une fois.

Le Président.- Je suggère qu'avec Annie, Hervé Richard et Michel Delabacherie, vous commencez à réfléchir à cela. Pour l'instant, de toute façon, si j'ai bien compris, la réunion qui devait avoir lieu le 6 sur l'Idex est reportée pour une question purement technique d'agenda qui est vraiment sans la moindre importance. L'idée est que la prochaine réunion associe vraiment tous les membres parce qu'on va être dans une phase de construction où il me semble important que l'on construise la confiance entre tous les membres et que l'on ait une première phase de *brainstorming* vraiment très collectif où chacun se sente bien. Ensuite, effectivement, il ne faudra peut-être pas équilibrer dans le comité de pilotage. Mais pour l'instant, je crois qu'il faut que l'on soude la confiance autour de ce projet et que l'on travaille tous ensemble.

M. Dereux.- Il faudrait que cette question puisse être solutionnée en même temps que l'on fait les statuts de la communauté d'établissements...

Le Président.- Oui, tu as raison. D'accord.

M. Dereux.- ... Sinon, après, on va aller dans une confusion. Les gens vont croire que le CA est habilité à gérer l'Idex alors que ce ne sera pas le cas. Il faut que ce soit posé d'entrée de jeu avec les partenaires de la communauté d'établissements.

Le Président.- Oui, tu as raison. D'accord. Ça marche. Je voudrais préciser pour les membres du conseil d'administration qu'Alain intervient dans cette affaire non pas simplement comme administrateur mais je l'ai chargé de porter opérationnellement le projet d'Idex pour l'université de Bourgogne, de la même façon qu'en Franche-Comté, Michel Delabacherie en a été chargé par Jacques Bahi. On a donc un quatuor qui porte vraiment le projet, le duo politique, avec Annie Vinter et Hervé Richard, le Vice-président du Conseil scientifique en Franche-Comté, et Alain Dereux et Michel Delabacherie, qui sont vraiment les porteurs opérationnels du projet. Ils assureront le gros de la rédaction et de la finalisation du projet d'Idex. C'est à ce titre qu'Alain a légitimité entière à s'exprimer sur ce sujet.

Très bien. Avez-vous d'autres commentaires ou remarques à faire sur cette problématique essentielle Bourgogne Franche-Comté, Idex, communauté, le lien entre les deux ? Non ? Pas d'autres remarques ou questions ?

On clôt donc ce point d'information et on passe à l'approbation du PV du dernier conseil.

II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013

Mme Gerrer.- Juste avant de passer à l'approbation, je voudrais juste vous rappeler de bien parler dans le micro à cause du verbatim.

Avant de procéder à l'approbation, je voudrais signaler une erreur qui a échappé à notre relecture et qui a été signalée par Laurence Maurel à la page 74. Elle est la représentante, bien sûr, du SNESUP-CGT et pas du SNASUB-CGT comme il a été écrit.

Mise à part cette correction apportée à la page 74, avez-vous des commentaires à formuler ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le verbatim du procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Unanimité (22 pour)

III) Rapport des travaux du CT du 28 janvier 2014

1. Proposition d'affectation de 8 emplois supplémentaires créés dans le cadre du plan réussite étudiante

Mme Gerrer.- On passe au point III, Compte rendu des travaux du CT.

Le Président.- Et que l'on va engager par la délibération sur la ventilation des 8 emplois complémentaires qui nous sont ventilés cette année dans le cadre du plan emploi « réussite des étudiants », le « plan Fioraso » comme on a pris l'habitude de l'appeler.

En introduction, je voudrais vous apporter deux éléments de *background*. Le premier, cette année, nous sommes délégataires de 8 emplois supplémentaires dans

le cadre de ce plan Fioraso. L'an passé, il y en avait 12. Cette évolution s'explique par deux choses.

La première, vous savez que c'est un plan de 5 000 emplois sur la législature, 1 000 emplois par an. Ces 1 000 emplois font l'objet d'une ventilation entre des emplois qui viennent abonder une politique de convergence entre les établissements, c'est-à-dire rattraper la sous-dotation des établissements sous-dotés, ce qui est notre cas, et une partie des emplois qui viennent abonder la politique de sites du gouvernement. La politique de sites, c'est attribuer des emplois à des communautés d'universités pour leur permettre de se structurer.

L'an passé, sur les 1 000 emplois ventilés, 83 % des emplois étaient ventilés au titre de la convergence et 17 % au titre de la politique de sites. Cette année, le Ministère est entré dans la discussion en souhaitant déplacer le curseur à 50 %/50 %. 50 % politique de sites, 50 % convergence, cela veut dire que le nombre d'emplois disponibles pour le rattrapage de la sous-dotation est fortement impacté, fortement diminué.

La CPU a réagi et a souhaité redéplacer le curseur vers la politique de convergence. C'est pour cela que les choses ont tellement tardé, d'ailleurs. Après plusieurs semaines de discussions entre le Cabinet et la CPU, un accord a dû être fait. Je ne sais pas si c'est 70/30 ou 60/40. Les emplois au titre de la convergence représentent 60 à 70 % des emplois cette année. C'est donc moins que l'an passé où c'était 83 %. Or, nous, nous sommes bénéficiaires au titre de la convergence.

La deuxième chose, l'an passé, vous savez que des choix courageux avaient été faits puisque sur 80 universités, 50 avaient reçu des emplois complémentaires. Vous imaginez que les 30 autres avaient été modérément satisfaites. Cette année, les algorithmes mathématiques de ventilation ont été modifiés de façon à ce que le nombre des établissements bénéficiaires soit le plus large possible. Donc forcément plus le nombre d'établissements bénéficiaires est large, moins le nombre d'emplois délégués aux établissements est élevé.

La conjonction de ces deux évolutions fait que l'on a 8 emplois cette année.

Ceci dit, c'est bien. Il vaut mieux avoir 8 emplois créés que pas d'emploi du tout. Cela reste un effort significatif de la part de l'Etat.

La deuxième chose, je voudrais vous rappeler le modèle économique qui s'attache à ces emplois parce qu'une fois qu'on l'a compris, vous allez comprendre, cela dicte la façon dont on va ventiler ces emplois, en tout cas pour les postes administratifs et techniques.

Pour chaque emploi « Fioraso », nous recevons en année pleine environ 57 000 € ou 59 000 €, c'est cela ? 59 000 ? Je ne sais plus....

Mme Mathieu.- On est à 59 800 pour 2013.

Le Président.- On peut dire 60 000 € pour l'exercice de calcul mental. 60 000 € environ. Mais ces postes viennent compenser notre sous-dotation. Or, pour chacun de nos postes reconnus au titre de la sous-dotation, soit environ 120, on reçoit une dotation de 25 000 € en année pleine. Donc chaque fois qu'on nous donne un emploi « Fioraso », on nous dit : « Vous avez un poste de moins en sous-dotation », on nous retire donc 25 000 €. En fait, quand un emploi « Fioraso » est créé, on nous donne en gros 60 000 d'un côté et on nous retire 25 000 de l'autre. Cela veut dire qu'au bout du compte, on nous donne 35 000 € pour un poste « Fioraso ». Mais quand l'emploi fait partie de notre *pool* d'emplois, bien entendu, nous le payons à son coût complet en termes de masse salariale qui, pour tous les

emplois dans notre université, est en moyenne de 60 000 €. C'est-à-dire qu'au bout du compte, il faut bien comprendre que chaque fois qu'on crée un emploi « Fioraso », cela vient peser sur notre masse salariale à hauteur d'environ 30 000 €. Il est important d'avoir cela en tête quand on va réfléchir aux propositions d'emplois, en particulier sur les postes administratifs et techniques, parce que la seule façon de réduire le poids sur notre masse salariale de ces emplois « Fioraso » - en tout cas cela est faisable pour les emplois administratifs et techniques - est de recruter sur ces emplois des collègues qui sont déjà des contractuels, qui sont déjà en place et que l'on paye déjà dans le cadre de notre politique de recrutement de contractuels. Bien entendu, si l'on fait cela, au bout du compte, on est gagnant avec le recrutement de ces emplois « Fioraso ». Il faut donc soit que l'on recrute des contractuels soit que l'on fasse des recrutements sur ces supports sur des fonctions dont on considère qu'elles sont tellement impératives que, de toute façon, on va devoir les faire et qu'elles pèseront à un moment donné complètement sur notre masse salariale.

On peut le faire plutôt efficacement pour les emplois administratifs et techniques et de bibliothèque, pour lesquels on a un nombre important d'agents contractuels. On ne peut pratiquement pas le faire sur les postes d'enseignement où on a peu de contractuels, si ce n'est, et c'est ce que l'on va vous proposer, d'affecter ces emplois sur des emplois où il y a beaucoup d'heures complémentaires, de façon à réduire le poids des heures complémentaires.

Il faut que l'on fasse converger, sur ces emplois « Fioraso », une vraie priorisation de nature politique sur des emplois dont la finalité est la réussite des étudiants, et que nous tenions compte, en même temps, de notre équilibre financier et de la soutenabilité financière de long terme.

C'est donc ce que l'on a essayé de faire cette année. On a bien compris maintenant la mécanique. On ne l'avait peut-être pas suffisamment comprise l'an passé parce qu'on avait eu très peu de temps pour construire cette programmation. Ceci nous a amené à faire une proposition d'emplois sur les emplois « Fioraso » qui, cette année, est de dire que sur les 8 emplois, on propose, cette année, 4 postes administratifs et techniques et 4 emplois d'enseignants.

Les 4 emplois BIATSS, administratifs et techniques, qui vous sont proposés sont précisément des emplois qui correspondent soit à des priorités politiques fortes que l'on va faire de toute façon soit à des emplois sur lesquels on a déjà des contractuels. C'est le sens de ce tableau.

En 2014, par rapport à ce que l'on vous a indiqué, vous voyez que l'on propose un poste de technicien à l'IUT de Chalon-sur-Saône parce qu'on a déjà sur cet emploi un contractuel qui est en place. L'IUT de Chalon-sur-Saône est un IUT où il y a une forte part de formation secondaire technique. Il a impérativement besoin d'un technicien pour préparer les travaux pratiques, pour faire des pièces techniques. C'était, je crois, le seul IUT secondaire de France qui n'avait pas de technicien en support des équipes pédagogiques. On est bien dans un soutien direct à la réussite étudiante. Compte tenu de la prégnance de ce besoin, on avait décidé de créer un poste de contractuel. On propose donc un poste de technicien à l'IUT de Chalon-sur-Saône.

Un poste d'ingénieur d'études pour le pôle Formation - Vie Etudiante qui est le pôle que l'on a créé par délibération du CA au mois de décembre. Ce pôle va associer l'ensemble des services qui concourent globalement à la scolarité, à l'insertion professionnelle des étudiants, à la vie étudiante. Compte tenu de la force de la vie étudiante dans notre université, de l'importance de tous nos projets liés à la

vie étudiante, on a déjà recruté un contractuel qui va coordonner l'ensemble des activités qui sont spécifiquement liées à la vie étudiante. Là encore, recruter quelqu'un sur ce support ne pèsera pas sur notre masse salariale.

Le troisième poste que l'on propose est un poste d'assistant ingénieur pour le pôle International pour travailler à l'internationalisation de nos cursus universitaires. Vous savez que c'est à la fois l'une de nos priorités politiques et l'une des ambitions affichées par le Ministère. De fait, compte tenu de l'importance de ce poste, on a déjà recruté un contractuel à la rentrée dernière. Le positionner sur un emploi « Fioraso », si cette personne réussit le concours, bien sûr, va limiter, là encore, le poids sur notre masse salariale.

Le dernier poste est un poste d'ingénieur d'études pour le nouveau pôle que l'on crée à cette rentrée, Systèmes d'Information et Usages du Numérique. Vous savez que l'ambition de ce pôle est de relier et de faire travailler ensemble la DSI avec ses compétences technologiques, le CCReM et le CFOAD qui vont être regroupés en un service de pédagogie numérique. L'idée est donc de recruter un ingénieur d'études qui va faire le lien, qui va travailler sur les plates-formes de pédagogie numérique, le *e-learning*, et qui va précisément faire cette interface entre les compétences technologiques et les compétences de pédagogie numérique. Actuellement, on n'a pas recruté mais, à l'évidence, cela fait partie des priorités qui sont les nôtres. C'est aussi une des priorités de l'Etat, puisque vous savez que l'on va nous demander pour la prochaine offre de formation que 20 % de notre offre de formation soit en numérique. Il faut donc que l'on s'engage résolument dans cette voie.

On fait cette proposition de 4 emplois administratifs et techniques dont 3 sont déjà des contractuels en place et qui ne pèseront pas de façon supplémentaire sur notre masse salariale.

Pour les emplois d'enseignants, 4 emplois d'enseignants sont proposés. Sur ces 4 emplois d'enseignants, on propose 2 postes de professeurs agrégés d'anglais. Là encore, on est en parfaite cohérence avec la politique que l'on a engagée l'an passé autour de l'enseignement des langues et du développement du Centre des Langues et des Cultures qui a, lui, également été validé par le CA de décembre. Vous savez que le Centre des Langues et des Cultures est la structure que l'on met en place pour assurer une formation à l'anglais de la vie quotidienne pour les étudiants avec l'objectif de mener nos étudiants en licence à une certification, essentiellement en anglais mais pas uniquement. Nous sommes en train de travailler à l'élargissement du Centre des Langues et des Cultures, notamment à l'allemand et à l'italien. Donc deux postes de professeurs agrégés, un qui sera directement pour le Centre des Langues et des Cultures et un qui est destiné à l'ISAT de Nevers qui a des besoins extrêmement importants en anglais puisque les compétences en anglais sont indispensables pour la délivrance du titre d'ingénieur. Compte tenu de la situation particulière à Nevers, il est difficile d'organiser des formations en anglais. On souhaite donc attribuer un poste de professeur agrégé d'anglais à l'ISAT de Nevers.

Donc 4 enseignants, dont 2 agrégés d'anglais. Les 2 autres postes proposés sont des postes de maître de conférences. Dans la continuité et la logique de ce que nous avons fait l'an passé où l'on avait ciblé les situations, les filières où il y avait le plus grand déséquilibre entre les effectifs étudiants et les équipes pédagogiques, cette année, la proposition est un poste de maître de conférences en Sciences de gestion, les sciences de gestion étant actuellement, je crois, la discipline pour laquelle on a le plus grand nombre d'heures complémentaires. Je crois que l'on a

150 heures complémentaires en moyenne par enseignant chaque année. D'autre part, la nouvelle offre de formation en licence ne nous permet plus d'avoir une licence Sciences éco/gestion, elle va nous obliger à avoir une licence Gestion et donc à augmenter encore notre offre de formation en gestion. Donc un poste en gestion, et un second poste de maître de conférences en communication, donc à l'UFR Langues et Communication, puisqu'actuellement, de la même façon, c'est en Communication que nous avons les plus forts déséquilibres entre les volumes horaires à assurer et l'équipe pédagogique qui, pour l'instant, est insuffisamment étoffée.

Vous voyez que l'on est dans la parfaite cohérence des grands choix politiques qui avaient été amorcés l'an passé et qui se sont mis en place par la logique polaire de construction de l'établissement et par nos choix en termes de pédagogie.

Avant d'ouvrir le débat sur ce plan Fioraso, je voudrais vous dire qu'on l'a présenté avant le CA en Conseil académique en ce début de semaine et qu'il a été voté favorablement avec une voix contre, je crois, et une abstention. Sinon, vous le voyez, une écrasante majorité de votes favorables. Le Comité technique qui a eu lieu la semaine dernière a également voté avec 10 voix pour sur 10 voix exprimées cette campagne d'emplois complémentaires.

J'ouvre maintenant à notre discussion cette ventilation des postes « Fioraso » au titre de l'année 2014.

Jean-Baptiste.

M. Baccon.- Pour la majorité étudiante « Associatifs et indépendants », nous souhaitons simplement rappeler que nous étions contents et même heureux que l'université fasse le choix de pourvoir ces postes à l'instar d'autres universités qui gèlent la quasi-intégralité des postes « Fioraso ». Depuis l'an dernier où il y avait eu 12 créations de postes plus les postes qui sont pourvus cette année, cela fait quand même en très peu de temps un certain nombre de postes qui viennent renforcer la possibilité pour les étudiants d'avoir de meilleures conditions d'études puisqu'on voit que le périmètre de ces postes n'est pas simplement celui d'un poste d'enseignant au sens propre mais intègre vraiment la réussite des études dans une globalité qui est celle de l'université. On se satisfait en tout cas que ces postes ne soient pas gelés.

Le Président.- Tout à fait, Jean-Baptiste. Je te remercie de cette remarque. C'est vrai que beaucoup d'universités qui reçoivent des emplois « Fioraso » les gèlent, c'est-à-dire qu'elles touchent la masse salariale correspondante mais ne recrutent pas parce que, précisément, ces universités se trouvent dans des situations de difficultés économiques. Là encore, cela permet de mettre l'accent sur la nécessité de bien gérer notre université et l'importance que l'on maintienne les grands équilibres financiers et que l'on pilote le mieux possible notre masse salariale avec la meilleure connaissance possible de nos marges parce qu'une fois de plus, ce sont nos marges qui nous permettent de mener notre politique. C'est tout à fait important. Merci.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Si on ne gèle pas les postes « Fioraso », on en gèlera d'autres. On le verra dans la prochaine campagne 2014. On verra que le gel est beaucoup

plus important que les 4 postes « Fioraso » mais cela est un autre sujet. C'est le point suivant.

Simplement, je voulais revenir sur la problématique. Nous avons voté favorablement en Comité technique parce qu'on peut se réjouir à partir de moment où on a un nombre de postes. La seule chose qu'on aimerait connaître, c'est... Finalement, on s'aperçoit, quand vous parlez, que ce sont des recrutements pour permettre à des contractuels d'être titularisés. Je mettrai un bémol parce que, finalement, ce sont des contractuels très récents, moins d'un an pour la plupart, tous, alors que tous les autres... C'est donc finalement une anticipation sur ces postes là et non pas véritablement une résorption de la précarité puisque, finalement, les catégories C ne sont même pas dans le cadre de « Fioraso ». C'était un point que je voulais relever. Oui, cela a un coût pour l'université puisque cela enlève par rapport à notre déficit, mais ce déficit est calculé sur un encadrement par rapport aux heures d'enseignement et de recherche. Et finalement, sur ces postes « Fioraso », ce ne sont simplement que des fonctions nouvelles quelque part, sauf pour l'IUT de Chalon où le poste est véritablement dédié à l'enseignement et à l'encadrement des étudiants, à l'aide aux étudiants. Ce poste est quand même important parce que cela fait plusieurs années que l'on signale qu'il y a un manque criant en personnels techniques à l'IUT de Chalon. Pour moi, ce n'est pas une véritable politique par rapport à la précarité des personnels. C'est simplement une anticipation puisque le recrutement a été fait un an avant sur ces postes.

Le Président.- C'est vrai mais on ne prétend pas que ce soient des postes dont la finalité soit la résorption de la précarité. On a d'autres dispositifs pour cela. Il y a le dispositif Sauvadet qui a cette finalité. On est tout à fait d'accord, Monsieur Rollin. Mais en même temps, et je le dis avec beaucoup de transparence et de clarté, on essaie de faire converger une logique politique, qui est la politique de l'établissement, mais également la nécessité de faire en sorte que ces emplois ne pèsent pas de façon excessive sur la masse salariale afin de maintenir les grands équilibres car ce sont ces grands équilibres économiques et ces marches que l'on arrive à construire qui sont la seule façon que l'on aura dans l'avenir de mener une vraie politique ambitieuse pour notre université. Donc OK, ce n'est pas un plan de résorption de la précarité, je suis bien d'accord.

Par ailleurs, le fait que ce soit surtout des emplois de catégorie A ou B est d'une certaine façon ce qui peut permettre aussi, sur le long terme, de créer un espoir pour les personnels de catégorie C puisque plus nous avons dans notre université de postes A et B, plus on peut espérer proposer des perspectives d'évolution de carrière aux personnels de catégorie C qui sont susceptibles de progresser dans leur carrière. Précisément, je pense qu'on a tout intérêt à avoir des postes A ou B pour donner des espoirs de progression de carrière.

Thibault Gourdet.

M. Gourdet.- Effectivement, 8 postes ce n'est déjà pas mal mais ce n'est évidemment pas suffisant. On ne se satisfait jamais assez. Notamment, vous parliez du poste de prof d'anglais pour l'ISAT à Nevers. Etant donné que je viens du site de Nevers et notamment de la fac de Droit, je connais un peu aussi le problème. Il n'y a pas qu'à l'ISAT qu'il y a des problèmes pour l'anglais. Il y en a aussi en droit et notamment à l'IPAG où on n'a pas de prof d'anglais alors que l'IPAG est censé préparer au concours de l'administration publique et qu'à l'oral d'admission, généralement, on nous demande une épreuve de traduction en langue étrangère.

Donc si on ne peut pas s'entraîner pour cela, c'est très difficile. Il y a quelques années, justement, l'université de Bourgogne, avec la fac de Nevers, avait un partenariat, je crois, avec la CCI de la Nièvre, si je ne dis pas d'ânerie...

Un intervenant.- Oui.

M. Gourdet.- ...à propos justement de profs d'anglais, et c'était des formations de qualité. Malheureusement, cela a disparu depuis.

Le Président.- Cela a disparu parce que, pour des raisons strictement légales, on ne pouvait plus continuer à organiser l'enseignement de l'anglais à Nevers en s'appuyant sur la CCI. C'est la loi qui ne le permet pas. C'est bien cette situation qui nous met dans une situation particulièrement difficile sur l'enseignement des langues à Nevers et c'est ce qui dicte notre proposition d'affecter un professeur d'anglais précisément à Nevers.

D'autres remarques ou questions ? Cédric Clerc.

M. Clerc.- Il me semble, vous me le confirmerez, que les recrutements sur ces postes « Fioraso » auront lieu sur des concours externes. C'est simplement pour préciser que quand on dit que l'on va titulariser des personnes, ce n'est pas les personnes en poste nécessairement puisque les concours sont nationaux donc ouverts à tout le monde.

Le Président.- Ce n'est pas forcément pour titulariser les personnes qui sont en place, Cédric. Ce seront des concours. De toute façon, sur ces fonctions, on a des contractuels et, de fait, que ce soient les personnes en place ou pas qui seront recrutées sur ces postes, ce profilage des postes fait qu'ils ne vont pas peser en double sur notre masse salariale.

D'autres questions ? Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- C'est juste une remarque sur le poste de technicien à l'IUT de Chalon. Apparemment, il y a des besoins récurrents dans cet IUT mais cela me gêne un tout petit peu que dans le cadre du plan « réussite étudiante », on mise encore sur les IUT qui ne sont, par ailleurs, pas défavorisés en termes de réussite étudiante. Il y a peut-être des composantes qui sont plus affectées par l'échec des étudiants.

Le Président.- C'est vrai que ce ne sont pas les composantes qui sont dans la plus grande difficulté. En même temps, les IUT sont des composantes de l'université et je pense qu'il est important aussi que l'on ait une politique dans laquelle les IUT se sentent reconnus. Il se trouve que spécifiquement, à Chalon-sur-Saône, où il y a beaucoup de formations technologiques secondaires avec des travaux pratiques (la manipulation de machines, des choses comme cela), on a besoin d'un technicien pour préparer les travaux pratiques, préparer les pièces. Or, il y en a zéro. La question n'est pas qu'ils sont favorisés ou pas, c'est qu'il y en a zéro. De fait, cette fonction n'est pas assurée depuis des années. Donc soit les enseignants doivent assurer ce travail soit on doit acheter des pièces pour les travaux pratiques. Cela n'était pas cohérent. Il est certain que les IUT ne sont pas les composantes les plus défavorisées. Pour autant, ce sont quand même des composantes de l'université de Bourgogne, et il est important qu'on les intègre dans une réflexion globale de la

politique de l'université de Bourgogne pour ne pas qu'ils se sentent en marge. Quand il y a un besoin dans un IUT, je pense qu'il est légitime et normal de le reconnaître.

Tout le monde s'est exprimé sur ce point. Je vais donc soumettre à votre approbation cette ventilation des 8 emplois « Fioraso » au titre de l'année 2014, tels que je viens de vous les proposer, c'est-à-dire en emplois BIATSS :

- un poste de technicien pour l'IUT de Chalon-sur-Saône,
- un poste d'ingénieur d'études pour le pôle Formation - Vie Etudiante,
- un poste d'assistant ingénieur pour le pôle International,
- un poste d'IGE pour le pôle Systèmes d'Information et Usages du

Numérique ;

et en emplois enseignants :

- deux postes d'agrégés en anglais :
 - un pour le Centre des Langues et des Cultures,
 - un pour l'ISAT de Nevers ;
- deux postes de maître de conférences :
 - un pour l'UFR Langues et Communication, avec un rattachement recherche au CIMEOS,
 - un pour les Sciences de gestion, qui sera rattaché à l'IAE en toute hypothèse – on va en parler dans quelques minutes –, avec un rattachement en recherche au CREGO, notre nouveau laboratoire de Sciences de gestion.

Y a-t-il des oppositions à cette campagne d'emplois supplémentaires ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Merci infiniment pour ce soutien fort. Dès demain, en conseil scientifique restreint, nous pourrons avancer et finaliser cette campagne de recrutement pour les emplois de maîtres de conférences.

2. Prévisions de recrutement BIATSS 2014

Le Président.- Nous passons maintenant au second point du compte rendu des travaux du CT qui est la prévision de recrutement des emplois BIATSS au titre de l'année 2014.

Ce tableau vous a été adressé. C'est un tableau de synthèse que je vais laisser le soin à Gilles de commenter plus précisément parce que c'est un document assez technique, mais je peux vous dire que ce document fait la synthèse à la fois de notre campagne d'emplois BIATSS dite normale, des emplois complémentaires « Fioraso » et des emplois au titre de la déprécarisation dans le cadre des emplois dits « Sauvadet ». Je vous laisse intervenir, Gilles.

M. Robin.- Oui, Monsieur le Président. On peut rappeler, en effet, que la situation des postes BIATOSS au 1^{er} octobre fait apparaître 84 emplois vacants, vous le voyez sur le tableau. Je dis bien vacants et non pas forcément gelés.

Les prévisions de recrutement enregistrées dans l'application ministérielle, qui s'appelle ATRIA, le 10 janvier 2014, qui ont été transmises à Madame la Rectrice et soumises à l'arbitrage du Ministère, s'élèvent désormais à 49 recrutements sur emplois du socle auxquels s'ajoutent désormais 20 emplois dont 16 sur emplois gagés et 4 sur socle. Je dis « désormais » parce que nous étions à 18 au départ.

Nous avons soumis au CT 2 emplois supplémentaires à la suite de négociations avec le Ministère qui souhaitait que nous allions plus loin dans ces recrutements spécifiques. Ce que nous avons fait dans la mesure de nos moyens.

On peut rappeler au titre des principes généraux que les demandes de recrutement prennent en compte à la fois les recrutements dits « de droit commun » mais aussi les postes liés aux recrutements réservés et prévus, on le sait, par la loi du 12 mars 2012 – on va en reparler tout à l'heure. Elles s'effectuent dans le cadre des plafonds d'emplois fixés par l'Etat, bien évidemment, du plafond de masse salariale et du plafond d'emplois global inscrit au budget de l'établissement.

On peut rappeler aussi qu'elles doivent respecter des équilibres nationaux qui peuvent être concrétisés à travers trois axes.

D'abord, l'équilibre entre les concours externes et les concours internes que nous ouvrons dans le cadre de ces campagnes.

Deuxième axe, la réserve de 6 % des emplois pour le recrutement des travailleurs handicapés.

Troisième axe, la réserve de 15 % des recrutements externes dans les corps de catégorie C au titre du parcours d'accès à la fonction publique territoriale, à la fonction publique hospitalière et à la fonction publique de l'Etat, évidemment le fameux dispositif PACTE que le Ministère souhaite évidemment que nous respections.

Au titre des recrutements réservés que ce tableau illustre, il a donc été décidé d'offrir à chaque agent contractuel, éligible à ce dispositif tout à fait spécifique – on a l'habitude de dire en français que c'est un dispositif *one shot* –, une possibilité d'être titularisé à l'une des sessions ouvertes entre 2013 et 2016, le principe étant qu'une proportion du quart des effectifs par an doit être alimentée par nos propositions de recrutement à ce titre.

Cette volonté a été rappelée vigoureusement par Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et nous avons, en effet, la volonté de la respecter dans la mesure de nos ressources existantes.

Pour la session 2014, je le disais tout à l'heure, 20 recrutements réservés sont offerts et non plus 18. Le tableau qui vous est soumis illustre un nombre d'emplois qui, désormais, dans ce dispositif, se monte à 65 emplois en total général au titre du dispositif de la loi de 2012.

Je pense que Madame Anne Racine-Dahoui peut répondre à vos questions plus techniques sur la justification de ces différents emplois, compte tenu des questions qui ne manqueront pas de surgir sur cette présentation.

Le Président.- Cette présentation est ouverte à vos questions et à votre discussion.

Merci, Gilles.

Qui souhaite intervenir sur ce point ? Pas d'intervention ? Monsieur Rollin, d'abord, et Monsieur Lépicier.

M. Rollin.- Je pose la question parce que je m'interroge sur ce différentiel entre les 84 emplois vacants et les 65 emplois proposés aux prévisions de recrutement 2014. Ce différentiel est de 19 emplois pour les BIATSS. Pour moi, ce sont 19 emplois gelés. On parlait justement de gel, ils sont là. C'est le grand différentiel. Comment pourra-t-on justifier auprès du Ministère un déficit de 120 postes alors qu'on en gèle 19 ? C'est une question sur laquelle je m'interroge. Quand je regarde ce qui se passe dans d'autres universités, parce qu'on ne parle

que de 19 postes BIATSS mais j'ai entendu parler de 27 postes pour les enseignants- chercheurs. Je ne sais pas si ce chiffre est exact. Cela fait quand même un montant important en termes budgétaires, masse salariale. Et quand je regarde l'ensemble des universités en France... j'ai lu quelque part qu'à Bordeaux, 45 postes sont gelés, à Marseille, c'est une trentaine aussi. J'entends un peu partout que les universités gèlent des postes pour des questions budgétaires parce que cela permet quand même, avec la fongibilité asymétrique de la loi maintenant, d'utiliser du salaire dans du fonctionnement. J'espère que ces gels ne sont pas une manière budgétaire de faire des économies sur le dos des personnels.

Le Président.- Gilles, vous répondez à ces questions ?

M. Robin.- Je peux faire une introduction générale pour répondre plus précisément. Simplement, vous parliez d'autres universités. Je pense qu'il y a des universités qui jouent beaucoup moins le jeu par rapport aux consignes du Ministère que nous ne le faisons. Je pense que nous avons eu le souhait, au contraire, de répondre aux souhaits du Ministère et, je le dis bien, dans la mesure de nos moyens.

De plus, nous n'avons pas terminé ce dispositif *one shot*. En effet, il continue dans les années qui vont venir. Nous avons déjà fait un effort très important. Nous sommes même allés, l'année dernière, au-delà de ce que l'on nous réclamait comme total de recrutement. Je ne crois donc pas que l'université soit en faute, loin de là, sur ce sujet. Je pense qu'elle est même exemplaire.

Vous parliez d'emplois gelés, moi je reste sur des emplois vacants.

Monsieur le Président de l'université l'a dit tout à l'heure. Nous avons de la part de la Cour des Comptes une appréciation qui est très positive et qui consiste à dire que nous avons une bonne gestion. Et bien, au titre de la bonne gestion, la gestion des emplois, on le sait, la masse salariale constituant plus des trois quarts de notre budget, la bonne gestion touche aussi à cette masse salariale. Nous connaissons les situations de certaines universités qui sont parfois en grande difficulté parce qu'elles n'ont pas justement répondu pour des raisons X ou Y à ces impératifs de bonne gestion. Nous ne voulons pas connaître cette situation dans l'intérêt de la communauté universitaire et pour l'avenir de cette université. Nous avons donc une gestion prudente, nous vous en parlerons tout à l'heure, qui sera accentuée au travers de dispositifs de pilotage très précis qui nous permettront de suivre encore mieux nos dispositifs d'emplois et l'évolution de ces dispositifs d'emplois. Je ne crois donc pas, lorsqu'on nous compare à d'autres universités, que nous soyons à montrer du doigt, bien au contraire.

Sur le contenu exact du tableau, je pense que Madame Racine-Dahoui peut vous donner quelques éléments supplémentaires mais je réitère fortement que nous ne sommes pas sur un dispositif de gel des emplois mais sur une phase transitoire où nous affichons des emplois vacants, et nous montrons un des modes d'utilisation de ces emplois vacants.

Le Président.- Voulez-vous apporter une précision, Anne, sur la nature de ces emplois vacants ?

Mme Racine-Dahoui.- Oui, peut-être, simplement, pour commencer, j'ai vraiment l'impression qu'on ne se comprend pas du tout. Il faut peut-être faire un petit point d'éclaircissement de vocabulaire. « Prévisions de recrutement » veut dire « prévisions d'ouverture de concours ». Or, le concours n'est pas la seule forme de

pourvoir un emploi. Il y a aussi l'accueil en mutation et l'accueil de fonctionnaires en détachement. Dire que l'on va recruter 49 personnes n'est donc pas juste puisqu'on va recruter 49 lauréats de concours, du moins on l'espère, mais on va accueillir beaucoup plus de nouvelles personnes par le jeu des mutations et de l'accueil en détachement. C'était le premier point de vocabulaire.

Par ailleurs, je crois qu'il faut aussi connaître les causes de postes vacants. Un poste peut être vacant pour retraite, par création aussi. D'ailleurs, dans ces 84 postes, les 4 postes « Fioraso » ne seront créés qu'au 1^{er} septembre. Ils ne sont donc ni gelés ni bloqués, ils ne sont pas encore créés. Ils ne le seront qu'au 1^{er} septembre.

Il y a aussi des postes qui sont vacants parce que des collègues sont partis en détachement et que nous avons l'obligation de ne pourvoir ces postes que par des agents contractuels au cas où l'agent en détachement souhaiterait revenir sur son poste.

Un autre point, un poste gelé est un poste sur lequel il n'y a aucun personnel, ni titulaire ni contractuel. A ce jour, sur un peu plus de 900 emplois BIATSS, nous avons 1 emploi gelé, c'est-à-dire sur lequel il n'y a ni titulaire ni contractuel.

Le dernier point, le fait qu'on ne publie pas à concours l'ensemble de nos postes vacants, mises à part les raisons que je viens de citer, est aussi la volonté de certaines composantes qui se sont trouvées, notamment à la rentrée 2013, avec beaucoup de départs en retraite, de mutations, etc., et pour lesquelles nous avons dû recruter des contractuels. Cela veut dire que les composantes ont fait des efforts de formation, d'adaptation de ces personnels et souhaitaient pouvoir garder ces personnels un an de plus pour éviter d'avoir à nouveau, à la prochaine rentrée, à former, etc. Il y a donc un souhait de stabilité chez un certain nombre de composantes. Je peux vous les citer, si cela vous intéresse. Elles avaient envie de stabiliser un petit peu leur fonctionnement. Il faut aussi penser à cela. Toutes les composantes ont été consultées sur ces prévisions de recrutement. Certaines ont très clairement émis le souhait de pouvoir garder les contractuels pendant un an. Ce ne sont donc pas des postes gelés. Ce ne sont pas des postes qui seront pourvus par des contractuels pendant 5 ou 10 ans. Simplement, cela permet aussi peut-être aux contractuels de pouvoir passer le concours. Donc c'est aussi une mesure de gestion des ressources humaines.

Le Président.- Merci beaucoup, Anne. Je crois que cet ensemble de précisions est vraiment indispensable parce qu'il montre bien qu'il y a une distinction à faire entre un poste qui n'est pas ouvert aux concours et un poste qui est gelé. Il y a toute une diversité de situations qui conduisent à ne pas ouvrir un poste sans que ce soit une politique de gel de postes. Encore une fois, Anne vient de vous l'expliquer pour les emplois administratifs et techniques, on l'a déjà vu pour les emplois d'enseignants, on n'a pas de politique de gel de postes. Pour autant, notre responsabilité collective est aussi de faire en sorte d'optimiser nos recrutements. Et parfois, pour optimiser un recrutement, il vaut mieux le décaler d'une année ou de deux ans. Nous sommes engagés dans cette politique qui permet de concilier la qualité des recrutements ainsi que la soutenabilité, la raison et la rigueur économique dont on est tous bénéficiaires *in fine*.

Merci beaucoup, Anne, pour ces précisions.

Monsieur Lépicier, vous vouliez intervenir.

M. Lépicier.- Oui. En complément, vous aviez évoqué, parmi les différents éléments qui vous ont conduits à faire ce choix, notamment la question du plafond d'emplois. Je voulais avoir l'information sur comment se situe ce choix par rapport au plafond d'emplois. Le plafond d'emplois est-il atteint ou cela se fait-il en sous-réalisation du plafond d'emplois ? C'est la première question.

Ensuite, vous évoquiez aussi, parmi les arbitrages, le fait d'avoir des réserves pour les emplois handicapés, pour l'accès, vous l'avez dit, à des fonctions publiques territoriales, etc. Je voulais savoir quelle était votre politique par rapport à ces deux voies de recrutement pour l'année 2014 parce que les mettre en réserve et ne pas avoir une politique pour les satisfaire... Je voulais avoir des éléments d'éclaircissement là-dessus.

Le troisième point concerne le protocole de déprécarisation 2012. Vous évoquez 18 postes. Avez-vous des éléments fermes de la part du Ministère sur les effectifs que vous pourrez effectivement avoir dans le cadre de la campagne 2014 de ce protocole ? Je sais que chez nous, par exemple, à AgroSup, nous n'avons aucun élément, à ma connaissance, aujourd'hui sur les effectifs d'emploi qui seront affectés à l'établissement sur ce protocole en 2014.

M. Robin.- Votre première question, dans l'ordre, c'est : allons-nous jusqu'au plafond d'emplois ? Je me retourne vers Madame Racine-Dahoui. Je ne le pense pas. On ne l'atteint pas, je crois.

Le Président.- On est loin de notre plafond d'emplois.

M. Robin.- On est loin de ce plafond d'emplois.

Mme Racine-Dahoui.- Les 49 emplois sur lesquels nous organisons des concours sont des emplois du socle de l'université plafond 1. C'est ce qui nous permet de faire des recrutements au titre du Sauvadet sur ce qui est appelé des emplois gagés. Cela prouve bien que nous ne saturons pas notre plafond 1 puisque nous pouvons titulariser sur ce plafond 1 une vingtaine de contractuels au titre de la loi Sauvadet. On est donc bien loin de saturer notre plafond d'emplois.

M. Robin.- Ce qui serait une prise de risque énorme. Il faut quand même être un peu prudent.

Le Président.- On ne peut pas parce qu'il y a un hiatus entre notre plafond d'emplois et notre masse salariale, et compte tenu de ce hiatus, si nous saturions notre plafond d'emplois nous dépasserions notre plafond de masse salariale.

M. Robin.- Oui, on connaît ce décalage dans de nombreux établissements d'enseignement supérieur. Vous avez un catalogue d'emplois qui vous est attribué, une masse d'emplois qui vous est attribuée, mais vous n'avez pas la masse salariale forcément en face qui vous permet de pourvoir tous ces emplois. C'est un scénario qui est, malheureusement, assez classique. Voilà pour le premier élément.

Votre deuxième question portait sur les recrutements plus spécifiques. C'est-à-dire par exemple, les recrutements pour les travailleurs handicapés. Oui, en effet, nous avons une politique dans ce domaine. Nous voulons la déployer et pratiquer une politique de sensibilisation sur ce sujet mais nous n'avons pas des emplois stockés. Ce qui est affiché, c'est une réserve de 6 % des emplois pour le

recrutement de travailleurs handicapés mais de recrutement, c'est-à-dire ce recrutement pour 2014, nous allons l'effectuer. Nous allons ouvrir des concours.

Je n'ai plus les chiffres sous les yeux mais vous l'avez dans le tableau. On est en recrutement à 2,7 en réserve...

Mme Racine-Dahoui.- Il y a deux BIATSS et quatre enseignants chercheurs.

M. Robin.- Au total, vous en avez quatre...

Mme Racine-Dahoui.- Ce qui fait les 6 % des recrutements.

M. Robin.- Nous sommes donc bien dans les 6 % de recrutement.

Votre dernière question, c'est : avez-vous des garanties sur les 20 ? Oui, les garanties, c'est nous, c'est-à-dire que c'est à nous, en effet, sur nos ressources, de dégager les ressources suffisantes pour satisfaire aux résultats des concours. Je tiens à souligner que nous faisons des efforts particuliers pour être dans le cadrage ministériel qui est un cadrage très pressant.

J'ai aussi des éléments de comparaison avec d'autres universités. Je pense que nous répondons plus que bien aux souhaits de Madame la Ministre.

Le Président.- Oui, tout à fait. On tient la feuille de route sur les emplois Sauvadet à la déprécarisation. On est largement dans la feuille de route qui avait été fixée l'an passé.

M. Robin.- D'autant qu'en 2013, nous étions au-dessus de ce que l'on nous demandait avec 25 recrutements.

Le Président.- Tout à fait. Cédric Clerc, vous vouliez intervenir.

M. Clerc.- Je voulais revenir déjà sur le vote que nous avons pu avoir en CT. En fait, nous avons voté contre ce projet pour la bonne et simple raison que nous n'avions justement pas eu toutes les explications sur ce différentiel qui apparaissait entre 84 et 65. Là, je crois que c'est assez complet. Entre-temps, de notre côté aussi, on a essayé de fouiller et de voir où cela pouvait clocher. J'avais quand même une question sur ces 84 emplois. Ce sont 84 emplois à ce jour ou avec des prévisions de départs en retraite aussi en cours d'année ?

M. Robin.- *A priori*, c'est à ce jour, oui.

Mme Racine-Dahoui.- Non...

M. Robin.- Pardon. Autant pour moi.

M. Clerc.- D'accord. Puisqu'on a repris les tableaux des précédents CT où on voit qu'il y a effectivement des départs en retraite prévus en cours d'année. Peut-être que ces départs ne sont pas définitifs. Cela peut donc jouer un peu. Je pense qu'on reviendra sur notre vote.

Par ailleurs, tout de même, pour pouvoir suivre au cours de l'année, si on peut avoir les informations au fil de l'eau des arrivées en détachement et en mutation.

M. Robin.- Oui, vous avez raison de le souligner.

Si vous me permettez de revenir sur le précédent vote du CT, en effet, il manquait quelques détails. J'avais demandé à ce que l'on vous fournisse ces éléments d'information entre-temps. Ils ont été préparés par Madame Racine-Dahoui. Je ne sais pas si vous avez déjà été destinataires de ces éléments mais si ce n'est pas le cas, ils sont dans les tuyaux si vous me permettez l'expression.

Deuxièmement, vous donner une information au fil de l'eau. En effet, il n'y a aucun problème là-dessus. Cela nous permettra de toujours améliorer notre dialogue social. C'est notre but.

M. Clerc.- D'accord. Dernier petit point, s'il y a un volant de postes disponibles comme cela, une de nos revendications aussi est de pouvoir proposer des postes à la mutation au niveau national. Là, nous avons peut-être le temps pour les mettre sur les bourses à l'emploi interministérielles, des choses comme cela.

Mme Racine-Dahoui.- Justement, un certain nombre de postes sont offerts à la mutation comme je l'ai indiqué. Notamment, je n'étais pas au CT mais j'ai vu le projet de PV, je crois que les représentants du personnel du CT se sont inquiétés sur des postes au Service Commun de Documentation puisqu'il y a une remarque à ce sujet. Il n'y a pas de poste gelé au SCD. Un poste est mis à concours et les autres sont offerts au mouvement. Un est offert au détachement d'un personnel de la fonction publique territoriale.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- C'est moi qui suis intervenu sur le SCD. Je m'interrogeais sur trois postes vacants quand, dans le même temps, on demandait aux magasiniers en poste d'augmenter leur temps partiel parce qu'on n'était pas capable d'assurer. Ma question était dans ce sens. Je disais que cela était quand même, au niveau du SCD, incompréhensible pour les personnels. On leur dit : « On n'est pas assez nombreux, il faut que vous passiez de temps partiel à temps complet », on leur met la pression actuellement, et maintenant ils apprennent qu'il y a trois postes qui partent à la mutation, etc. Pour les personnels, c'était incompréhensible et cela reste incompréhensible.

Mme Racine-Dahoui.- Oui. De toute façon, il n'y a pas de lien entre les postes vacants et l'exercice des fonctions à temps partiel. Toutefois, les postes ne seront vacants qu'au 1^{er} septembre prochain puisque ce sont des départs en retraite.

M. Rollin.- Pour la rentrée 2014 ?

Mme Racine-Dahoui.- C'est pour la rentrée 2014, et les postes ne seront pas vacants puisqu'ils sont proposés au mouvement national.

Le Président.- Merci. Je pense que toutes ces clarifications viennent répondre à beaucoup de questions qui ont été posées en CT. Les choses sont maintenant bien claires. Avez-vous d'autres besoins de précisions sur cette campagne d'emplois et ces prévisions de recrutement BIATSS dans leur globalité ?

Donc s'il n'y a plus de questions, je sou mets ce tableau à votre approbation. Oui, Cédric ?

M. Clerc.- Une question sur le recrutement d'un IGR première classe, cela m'a échappé. Pourquoi recruter directement en première classe ?

Mme Racine-Dahoui.- Parce que les fonctions visées pour cet IGR première classe correspondent à des fonctions supérieures qui nécessitent forcément une expérience. Conformément aux statuts des personnels ITRF, on a la possibilité de recruter dans le deuxième grade du corps. C'est donc ce qui est fait pour ce poste parce que c'est un poste d'une très grande technicité. Je crois que le Président en parlera mieux que moi puisqu'il s'agit d'un poste à la plate-forme CLIPP, en lien avec le CHU.

Le Président.- D'accord. Ce poste est arrivé à la vacance l'an passé. Effectivement, on a choisi de l'affecter à la plate-forme protéomique CLIPP. C'est effectivement un poste de haute technicité. C'est un poste de responsable de plate-forme. Cette plate-forme est complexe parce qu'elle est en interaction entre le CHU, l'Inserm, le Centre Georges-François Leclerc. C'est une plate-forme qui est également interface entre la Bourgogne et la Franche-Comté. C'est réellement une plate-forme de très haute technologie. Effectivement, on peut comprendre que sur cette plate-forme, le recrutement se fasse directement au niveau d'un ingénieur première classe.

Pas d'autres remarques ?

Donc s'il n'y a pas de remarque, je vous propose que l'on approuve cette prévision de recrutement BIATSS au titre de l'année 2014.

Y a-t-il des oppositions à ces recrutements ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Très bien. Je vous remercie infiniment. Je pense que le débat a été riche et a permis de répondre à toutes les interrogations.

Merci beaucoup, Anne, pour vos précisions.

3. Création de l'IAE

Le Président.- Il nous reste un certain nombre de points à aborder qui sont beaucoup plus techniques, vous allez le voir. Le premier est un point très formel. Il a trait à la création de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE).

Vous savez que nous avons déjà largement débattu au cours des mois précédents sur l'autonomisation de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) pour en faire une composante pleine et entière et autonome, et permettre aux Sciences de gestion dans notre université d'avoir leur pleine autonomie et leur plein rayonnement. Il est important que les Sciences de gestion dans le secteur public

puissent avoir cette maîtrise de façon à être compétitives avec les écoles de gestion du secteur privé.

Cette décision politique qui a été prise, vous le savez, s'est accompagnée d'une rédaction de statuts. Ces statuts ont été validés en commission des statuts. Nous les avons votés en conseil d'administration. Et avant de transmettre le dossier de création de l'IAE formellement au Ministère, il nous est demandé une délibération explicite qui dise : « Oui, le conseil d'administration de l'université de Bourgogne approuve la création de l'IAE ».

Rappelez-vous. On a eu exactement la même demande du Ministère à propos de la création de l'ESPE. A un moment de la procédure, on nous a demandé de prendre une délibération très simple disant « oui, nous approuvons la création de l'ESPE ». C'est exactement la même démarche.

La délibération que je vous propose pour la création de l'IAE est très simple. Elle est de dire : « *Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne approuve la création d'un Institut d'Administration des Entreprises (IAE) comme un institut interne selon les articles L.713-1-2^e et L.713-9 du Code de l'éducation* », étant entendu que la politique, la décision de fond nous l'avons déjà prise.

Cette proposition a été faite au Comité technique la semaine passée et a été approuvée à l'unanimité des membres du Comité technique.

Y a-t-il des oppositions à cette création de l'IAE comme un institut interne selon les articles L.713-1-2^e et L.713-9 ? Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Pas de refus de vote ?

On valide donc cette création.

Unanimité (21 pour)

Le Président.- Je voudrais également ajouter, et c'est quelque chose d'important, que l'autonomisation de l'IAE, vous le savez, pose la question de l'avenir des Sciences économiques puisque jusqu'ici, les Sciences de gestion et les Sciences économiques sont regroupées dans une UFR de Sciences économie et gestion. Bien entendu, l'autonomisation de l'IAE comme composante interne de l'université laisse orpheline, si on peut dire, la communauté des économistes pour l'instant.

Je voudrais vous dire que je ne souhaite pas que l'Economie reste comme une composante isolée. La masse critique de la communauté des économistes est, bien sûr, insuffisante pour que l'Economie reste isolée en ce qui serait une toute petite composante. Actuellement, les économistes dialoguent avec d'autres composantes et singulièrement avec l'UFR de Droit et de Sciences politiques de façon à intégrer l'Economie comme un département ou une section de l'UFR Droit et Sciences politiques qui deviendrait - je ne sais pas où en sont les choses, Vincent - une UFR de Droit, Sciences politiques et Economie, je suppose.

Avant que Vincent ne prenne la parole, je voudrais vous dire que j'ai laissé ces discussions se dérouler de façon libre entre la communauté des économistes et la communauté de l'UFR Droit et Sciences politiques, avec comme objectif cible qui a été donné que l'on puisse arriver à un accord au moment du printemps.

Vincent va pouvoir nous faire un point d'information sur la situation mais il est tout à fait clair – je le dis pour que cela figure clairement au verbatim de notre conseil d'administration – que si, au printemps, les discussions n'avaient pas abouti sur l'avenir et le devenir de l'Economie dans notre université, bien entendu, il faudrait

que notre établissement et que le conseil d'administration prennent leur responsabilité et prennent une décision sur l'avenir de l'Economie puisque je ne souhaite pas que l'Economie reste une micro composante isolée. Cela n'aurait pas de sens dans le contexte de notre université.

Vincent, tu peux peut-être nous dire un mot de l'état actuel du dialogue.

M. Thomas.- On s'est déjà réuni deux fois avec les économistes. Les deux réunions se sont bien déroulées. La première réunion a été une prise de contact. On s'est présenté, on s'est découvert et on a commencé à échanger sur les grands axes du rapprochement. Un consensus s'est assez vite formé autour de l'intégration.

Cette intégration, schématiquement aujourd'hui, prendrait la forme d'une filière de Sciences économiques au même titre que la filière AES et la filière Droit, donc sur un pied d'égalité, avec une architecture sur laquelle on a déjà pas mal réfléchi. Apparemment, elle a été actée à la fois en Sciences économiques, en tout cas parmi les interlocuteurs, parce que nos conseils respectifs n'ont pas encore été saisis. Avec un vice-doyen qui serait chargé de Sciences économiques. L'UFR prendrait le nom d'UFR Droit et des Sciences économiques et politiques.

Demain a lieu une nouvelle réunion qui a pour but de faire le point sur les propositions de rédaction des nouveaux statuts. Voilà où on en est.

On a prévu une sorte de calendrier qui permettrait de faire la fusion ou l'intégration définitive aux alentours... De toute façon, cela serait décidé avant le printemps comme tu le disais...

Le Président.- Très bien.

M. Thomas.- ...Mais ce serait effectivement possible aux alentours de la fin de l'été ou du début de l'automne 2014.

Le Président.- Parfait.

M. Thomas.- Voilà où en sont les discussions. Il y a des éléments de rédaction qui seront discutés demain après-midi mais, *a priori*, sauf *deus ex machina* qui viendrait de je-ne-sais-où, cela devrait suffire...

Le Président.- Très bien.

M. Thomas.- ...Mais sous réserve aussi qu'on rende compte de nos travaux au conseil de gestion en interne.

Le Président.- Bien sûr.

M. Thomas.- Le prochain conseil de gestion permettra peut-être de prendre un peu mieux la température dans notre UFR.

Le Président.- Très bien. Merci, Vincent, pour ces informations.

Je dois dire que c'est une évolution qui a beaucoup de sens. Permettre l'autonomisation de la Gestion avait du sens mais intégrer l'Economie dans une grande UFR de Droit et Sciences économiques et politiques a également beaucoup de sens. D'une part, parce qu'il y a beaucoup de convergence à la fois scientifique et pédagogique. Notamment, la filière AES, dans notre université en tout cas,

s'enrichit d'un enseignement en droit mais également d'un enseignement en économie. Il y a donc une grande logique d'associer ces filières. Et si on replace ce dossier dans la perspective du rapprochement Bourgogne Franche-Comté, c'est également le périmètre qui existe en Franche-Comté avec une UFR qui associe droit, sciences politiques et sciences économiques. Donc là, on se met dans une situation où le rapprochement, les convergences avec nos collègues de l'université de Franche-Comté se feront de façon plus naturelle et plus facile.

Merci, Vincent.

Je me réjouis, et on va suivre étroitement l'avancement de ce dossier. Il faut que vous arriviez à des accords de principe. Il faudra ensuite que l'on vote les statuts de la nouvelle UFR. Il faut quand même que l'on arrive à avoir pris les décisions et voter les statuts suffisamment tôt pour qu'au moins les étudiants puissent savoir exactement dans quelle composante ils vont être amenés à s'inscrire. Je crois qu'au moins pour les étudiants, il faut qu'on puisse finaliser ce dossier suffisamment tôt dans le courant du printemps.

Merci beaucoup.

Nous allons donc pouvoir transmettre maintenant au Ministère la demande officielle de création de l'IAE de l'université de Bourgogne.

4. Création du Pôle Développement Durable – Qualité – Pilotage

Le Président.- Le point 4 de l'ordre du jour dans le cadre du compte rendu des travaux du CT est la validation par le conseil d'administration de notre douzième pôle dans le cadre de la révision de la reconstruction de l'organigramme de l'université de Bourgogne. Ce douzième pôle est le pôle Développement durable - Qualité - Pilotage.

Très rapidement, vous savez que nous avons validé en novembre et décembre la réorganisation... Pardon, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Sur l'IAE, on n'est pas passé au vote.

Le Président.- Sur l'IAE, si. J'ai demandé s'il y avait opposition, abstention... Si. Il me semble avoir demandé s'il y avait... Cela a été fait, non ?

Mme Gerrer.- Cela a été fait avant que Vincent ne prenne la parole.

Le Président.- Le contexte de ce douzième pôle c'est la finalisation véritablement de notre organisation administrative suite à la restructuration en 11 grands pôles qui a été validée en novembre et décembre.

Restent orphelins en quelque sorte un certain nombre de services qui tous concourent à la politique qualité au sens large de notre université et à la politique de pilotage au sens large de notre université. Dans qualité, j'inclus le développement durable comme l'un des éléments de la politique qualité au sens large.

Ce sont des fonctions qui ont une signification tout à fait stratégique et qui jouent un rôle essentiel, en lien avec l'équipe de gouvernance, pour apporter des outils d'aide à la décision et d'aide à la décision de l'équipe de gouvernance de l'établissement. Nous avons donc souhaité regrouper ces différents services qui sont le service Développement durable, la cellule Pilotage et la cellule Qualité pour en faire un grand pôle Développement durable - Qualité - Pilotage qui sera chargé notamment de la construction et de la production d'un certain nombre de grands indicateurs d'aide à la gouvernance.

Gilles, peut-être pouvez-vous donner plus d'éléments de fond sur ce dossier ?

M. Robin.- Oui. De manière très synthétique, je vous dirai que vous avez sous les yeux une fiche. Vous avez eu un organigramme fonctionnel. Le pôle Pilotage dit « DQP » (Développement durable – Qualité – Pilotage)... Je me suis amusé avec les sigles et je me suis dit que si j'avais à lui donner un sous-titre, je l'appellerais « PSE », c'est-à-dire « Prévoir – Suivre – Evaluer », et je mettrais aussitôt un autre « P » derrière, c'est à nouveau « Prévoir ». Prévoir, suivre, évaluer et à nouveau prévoir sur la base de cette évaluation, c'est piloter tout simplement.

Monsieur le Président l'a souligné, c'est la fonction de pilotage qui devient dominante dans ce pôle, éminemment transversal comme chacun et chacune le devine.

Les objectifs, vous les avez sous les yeux :

- produire des indicateurs statistiques, des tableaux de bord, des études spécifiques sur commande, des analyses, des modèles économiques sur différents thèmes, en collaboration avec la Formation et les Ressources humaines, à des niveaux qui sont différents, opérationnels et/ou stratégiques ;
- garantir la fiabilité de nos données. On en parlait tout à l'heure avec les plafonds, les suivis d'emplois. Donc la qualité des données et des process dans le cadre d'une démarche globale de qualité et de contrôle interne financier ;
- mettre en œuvre la politique de l'université en matière d'environnement et de développement durable.

Sept personnes contribuent à ces missions.

Monsieur le Président vous l'avez souligné tout à l'heure, l'un des buts essentiels est d'arriver à un fonctionnement qui nous amène à des certifications.

Dans la fiche que vous avez au niveau du développement durable et donc dans la sphère des problématiques de qualité, vous avez l'évocation de la norme 26000 au niveau du développement durable. Il faut y ajouter une norme qui ne figure pas dans ce document et que nous comptons mener brique par brique, domaine par domaine, c'est la certification ISO 9001 qui nous permettra aussi de nous mobiliser afin d'atteindre les standards de qualité qu'une grande institution comme celle-ci doit pouvoir satisfaire dans des délais qui sont de près d'un an à un an et demi.

Il s'agit donc de :

- piloter,
- suivre la masse salariale,
- conforter les contrôles internes si nécessité,
- répondre aux exigences de qualité.

Voilà, en effet, ce qui peut résumer un pôle éminemment stratégique pour nous. Il va nous permettre notamment de disposer de tableaux de bord pour le grand avion que constitue cette université, pour l'équipe de gouvernance mais on oublie aussi pour l'ensemble de la communauté universitaire. Avoir des tableaux de bord, des indicateurs, c'est aussi communiquer sur des éléments substantiels avec les partenaires sociaux, avec les directeurs et directrices de composante. C'est disposer de ratios, de critères. Cela nous permet d'objectiver de nombreuses choses et donc de travailler sur des bases de plus en plus solides.

Deuxième élément, on ne connaît pas d'université qui n'a pas de capacité de prévision. On ne peut donc pas se projeter... Il faut, il est impératif de savoir se projeter dans l'avenir, de savoir à quoi cet avenir ressemble notamment en matière

de masse salariale, de politique des emplois. On en parlait tout à l'heure. C'est un enjeu premier et primordial, on le confirme. Et bien, quelle est notre gestion prévisionnelle des emplois ? Comment la conforte-t-on et constitue-t-on cette gestion prévisionnelle ? Quelle est la soutenabilité financière de cette gestion prévisionnelle des emplois ? Voilà des enjeux parmi bien d'autres qui sont centraux et que ce pôle doit nous permettre de sécuriser. Il doit également nous permettre de développer des réponses opérationnelles, fiables et, je le dis, à différents niveaux. Au niveau opérationnel, au niveau de la gouvernance et au niveau du pilotage stratégique.

C'est un élément, un levier vital pour une université qui se veut moderne, ambitieuse, qui maîtrise ses stratégies et les partage. C'est surtout les partager.

Au titre du partage, cela a été un élément d'échanges avec les représentants des personnels, il faut rappeler qu'il y a eu une large concertation au sein du pôle pour la constitution de cette organisation. La définition de l'organisation et des missions a été élaborée évidemment en étroite collaboration avec la Direction générale des services mais avec tous les membres de ce pôle, tous et toutes, qui ont été reçus, il faut le souligner, c'est très important, en entretien individuel. Ce n'est donc pas un système qui a été plaqué sur un potentiel humain mais qui a été construit avec un potentiel humain.

Le Président.- Merci beaucoup, Gilles. La création et le rationnel de ce douzième pôle sont soumis à votre discussion.

Si vous n'avez pas de remarque particulière... Si, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, j'ai bien entendu votre discours. J'ai bien apprécié la partie sur le dialogue social qui, malheureusement, n'a pas eu lieu dans les autres pôles mais c'est une autre question.

Je vais reprendre le propos que l'on avait tenu lors du Comité technique. Si on peut concevoir le rôle stratégique de ce pôle, j'aurais apprécié que ce pôle apparaisse en premier. Pourquoi ? Quand je reprends les différentes missions, je m'y suis amusé, j'y ai passé un week-end complet. J'ai épluché tous les verbatim du conseil d'administration. Je me suis appuyé sur les propos de Monsieur Mercier et de Madame Mathieu dans les différents pôles, les missions des différents pôles et dans chacun des pôles, je prends... Lorsque l'on parle du pôle Formation et Vie universitaire du verbatim du CA du 20 novembre, on nous parle de « diffuser les résultats dans le cadre de l'Observatoire des étudiants ». C'était déjà dans ce pôle Formation et Vie universitaire. Je prends « élaborer le bilan social et autres statistiques RH », page 33 du verbatim du conseil d'administration du 18 décembre, propos de Madame Mathieu. J'en ai repris un certain nombre, et toutes ces fonctions, ces missions apparaissent dans d'autres pôles. Alors, je me pose la question : que deviennent les missions de ces autres pôles ? Cela pose quand même une question. On nous a présenté différents pôles avec différentes missions et, tout à coup, on nous présente un pôle final qui a une grande ambition stratégique, politique, mais qui reprend des missions d'autres pôles. Va-t-on déshabiller les pôles ? Ceux-là n'ont-ils plus la valeur pour laquelle ils avaient été construits ? Je m'interroge finalement sur la véritable stratégie qui a été mise en place dans la réorganisation complète des services par rapport à cela.

Le Président.- Marie-France, allez-y. J'apporterai un complément ensuite.

Mme Mathieu.- Certes, un pôle est dédié au pilotage mais je pense quand même que le pilotage et une gestion de qualité sont l'affaire de tous. J'espère que le pôle Pilotage, c'est notre intention, va travailler en collaboration avec tous les autres pôles. On y arrivera tous et ce ne sera pas que quelques personnes qui vont travailler sur la qualité et le pilotage.

Le Président.- Oui, tout à fait. En réalité, ce pôle va aller travailler en lien effectivement avec l'ensemble des pôles. Il va aller collecter des informations dans l'ensemble des pôles et, de ces informations, il va établir un certain nombre d'indicateurs de pilotage synthétiques. Il n'y a donc pas d'opposition ni même de regroupement de missions entre le pôle Pilotage et les autres pôles. Il y a simplement une véritable continuité, c'est-à-dire que ce qui se fait dans les pôles opérationnels va précisément venir alimenter le pôle Pilotage pour permettre de construire une politique qualité et des indicateurs de synthèse. Les mots sont peut-être les mêmes mais, bien évidemment, la réalité de ce qui se fait dans ces pôles est différente. Il y a une continuité, une complémentarité, mais certainement pas un recoupage.

Si on prend l'exemple des Finances, on a un pôle Finances qui s'occupe bien des finances de notre université. Il va donner un certain nombre d'informations au pôle Pilotage qui pourra construire un certain nombre de grands ratios qui interviendront pour guider la politique de l'équipe de gouvernance. C'est comme cela qu'il faut voir les choses. Bien entendu, il n'y a pas d'opposition entre le pôle Qualité - Pilotage et l'ensemble des autres pôles.

Avez-vous d'autres remarques, d'autres interrogations sur ce pôle ? Non ? Très bien.

Si vous n'avez pas d'autres interrogations, je voulais vous dire que le Comité technique s'est exprimé par 5 voix pour et 5 voix contre sur ce projet de pôle.

Je vais soumettre à votre approbation ce douzième pôle qui vient finalement terminer la réorganisation administrative de notre université et le redécoupage de ses services, en tout cas pour ce qui concerne les services centraux.

M. Rollin.- Jusqu'au prochain....(suite inaudible).

Le Président.- Non, Monsieur Rollin. Je ne vous sors pas tous les mois un nouveau pôle. La nécessité d'un pôle Qualité – Pilotage, nous l'avons déjà évoquée mais avant de le soumettre à votre approbation, il était nécessaire que nous ayons terminé la réorganisation de la Direction générale des services. Et c'est précisément parce que nous avons terminé la réorganisation de la Direction générale des services fin décembre que nous avons pu commencer en janvier la construction plus politique de ce pôle.

Y a-t-il des oppositions à la création de ce douzième pôle ? Deux votes négatifs.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Ce douzième pôle est validé par notre conseil d'administration.

20 pour, 2 contre

Le Président.- Reda, tu veux intervenir ? Non ?

IV) Questions statutaires

- Modification des statuts de l'UFR des sciences de Santé

Le Président.- Un point un petit peu technique et statutaire sur une modification statutaire modeste à apporter aux statuts de l'UFR des Sciences de santé.

Vous savez que nous avons voté au conseil d'administration du 18 décembre les nouveaux statuts d'une grande UFR des Sciences de santé qui va permettre la fusion de l'actuelle UFR de Médecine et de l'actuelle UFR de Pharmacie.

Les élections au conseil de cette nouvelle UFR ont lieu la semaine prochaine. Il est donc nécessaire de préciser les statuts de façon à organiser la période de transition entre le vote du mois de décembre et la prise de fonctions du nouveau conseil d'UFR.

Je laisse Gilles vous expliquer plus précisément les choses.

M. Robin.- En effet, modification modeste. C'est un délicat euphémisme. Il manquait dans les statuts de l'UFR de Sciences de santé un article spécifique sur l'entrée en vigueur des statuts. Donc l'article qui vous est soumis – voilà l'enjeu – est le suivant – je cite : « *Article 33 : Entrée en vigueur des statuts. Les présents statuts entreront en vigueur à compter de la désignation des membres du conseil prévue à l'Article 9 ci-dessus* ». Voilà exactement ce qui manquait dans les statuts, c'est-à-dire la date d'entrée en vigueur. Je suis désolé mais c'est ainsi.

Le Président.- Ce qui permet au conseil d'UFR de Médecine et au conseil d'UFR de Pharmacie isolément de pouvoir agir valablement jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau conseil de la grande UFR de Santé. C'est vraiment un point purement technique. Si vous n'avez pas d'interrogations complémentaires, je le soumetts à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Très bien. Donc cette addition aux statuts est adoptée.

V) Abrogation du régime indemnitaire spécifique à certains emplois fonctionnels

Le Président.- Nous devons terminer maintenant par un point qui est également un petit peu technique. Il va consister à demander l'avis du conseil d'administration pour abroger un régime indemnitaire spécifique à certains emplois fonctionnels...

Mme Gerrer.- C'est une délibération.

Le Président.- C'est une délibération qui va venir abroger un régime indemnitaire spécifique à certains emplois fonctionnels.

Je m'explique. Il a été mis en place dans notre université par une délibération du conseil d'administration du mois d'octobre 2011 un régime indemnitaire spécifique qui s'inscrivait dans le cadre du passage aux compétences élargies. En tout cas, il avait comme justification le passage aux compétences élargies. Ce régime indemnitaire spécifique était destiné à la fois au Directeur général des services et à l'Agent comptable de l'université.

Ce régime indemnitaire spécifique avait été modifié avec une élévation du plafond financier en février dernier. Or, la Cour des Comptes dans le cadre de cet audit dont nous avons bénéficié l'an passé nous dit qu'il n'y a pas de cadre légal pour la mise en place de ce régime indemnitaire spécifique. La Cour considère donc qu'en l'absence d'un cadre indemnitaire légal, ce dispositif indemnitaire n'est pas légal même en l'appuyant sur une délibération de conseil d'administration et nous demande explicitement de mettre fin à ce régime indemnitaire.

Je vous lis le paragraphe du rapport de la Cour des Comptes correspondant : *« La Cour rappelle également à l'université que l'Article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit que les fonctionnaires ne peuvent percevoir que des indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire. En conséquence, la création d'un régime indemnitaire par le conseil d'administration, en dehors des dispositifs d'intéressement dans des conditions prévues par l'Article 19 de la loi 2007-1199 du 12 août 2007, contrevient aux dispositions de la loi du 13 juillet 1983 ».*

Autrement dit, nous ne sommes pas dans un cadre légal en ayant institué ce dispositif indemnitaire spécifique même si nous avons pris une délibération de conseil d'administration. Nous devons donc, bien entendu, abroger ce régime indemnitaire. Et comme ce régime indemnitaire a été mis en place par une délibération du conseil d'administration, il ne peut être abrogé que par une délibération du conseil d'administration. C'est ce que les juristes appellent le parallélisme des formes.

Je soumetts rapidement ce point à votre discussion si vous avez des questions complémentaires.

Sinon, je vous soumetts explicitement le texte de cette délibération qui est : *« Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne approuve l'abrogation du régime indemnitaire spécifique à certains emplois fonctionnels, adopté par une délibération du conseil d'administration de l'université de Bourgogne en date du 18 octobre 2011 et modifié par une délibération du conseil d'administration de l'université de Bourgogne en date du 27 février 2013 ».*

Y a-t-il des oppositions à cette abrogation ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Unanimité (22 pour)

Le Président.- Très bien. Je vous remercie. Nous avons donc abrogé ce régime indemnitaire spécifique et nous terminons ainsi ce conseil d'administration en formation plénière.

Jean-Baptiste.

M. Baccon.- Je voudrais dire un petit mot. Déjà j'ai une petite remarque à faire sur le fait qu'aujourd'hui, ce sont les JPO à l'université. Nous trouvons dommage que les lycéens ne puissent pas avoir d'information sur la Sécurité sociale

étudiante alors que cela peut se faire. Quand il y a des JPO sur les sites territoriaux, quand il y a des JPO à l'IUT, quand les JPO sont organisées au SIO, on refuse la présence des mutuelles pour de l'information uniquement Sécu. On ne parle pas d'activité de complémentaire Santé. Dans la perspective où les inscriptions seront dématérialisées, les lycéens ne pourront plus avoir d'information sur le régime de Sécurité sociale étudiante. Cela entraîne un risque. On a pu le constater dans d'autres universités où des lycéens cochent la case « Non affilié » au moment de l'inscription. Comme cela, ils ne payent pas de Sécurité sociale étudiante. C'est vrai que cela a un coût assez élevé. Encore une fois, il faut l'avancer. Du coup, cela entraîne que l'étudiant n'est plus affilié à la Sécurité sociale. Donc c'est dommage que pour les JPO, il n'y ait pas de stand, en tout cas, des deux organismes de Sécurité sociale, que ce soit la LMDE ou la SMEREB. Par contre, il faudra, du coup, veiller à la rentrée prochaine à ce que les étudiants qui apparaissent comme non affiliés dans Apogée bénéficient d'une information pour savoir s'ils relèvent vraiment d'un régime spécifique et s'ils n'ont pas besoin d'être affiliés à la Sécurité sociale étudiante ou bien si c'est un oubli ou une erreur de leur part et que, dans ce cas, ce soit rectifié parce qu'en cas d'accident, s'ils ne sont pas couverts par la Sécurité sociale, il y a un risque quand même assez important.

Le Président.- Merci, Jean-Baptiste, pour cette précision. Je pense, Gilles, que l'on travaillera à cela pour l'année prochaine, pour viser à mettre en place les conditions qui permettent de répondre à ce besoin. Parfait.

Avez-vous d'autres remarques ? Reda.

M. Amrani-Joutey.- C'est simplement pour clôturer un petit peu ce conseil d'administration. Je vais parler au nom d'Associatifs et Indépendants aujourd'hui.

On arrive au bout d'un mandat de deux ans où vous avez vu surtout Jean-Baptiste, bien sûr, et souvent des têtes tourner, mais n'ayez pas de doute, il y avait toute une équipe qui était derrière les représentants des étudiants que vous voyez ici. Nous étions soudés. Nous avons travaillé avec vous sur les différents dossiers. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour vous en remercier parce que cela a toujours été de façon constructive. Toujours dans l'intérêt des étudiants.

On a toujours essayé de les représenter de façon pragmatique en essayant de faire avancer les choses, en faisant passer des choses concrètes. Bref, en faisant vraiment avancer la vie étudiante au sein de l'université de Bourgogne et la réussite.

C'était simplement pour vous remercier tous.

Aujourd'hui, on est en train, bien sûr, de préparer la campagne en espérant que les étudiants de l'université de Bourgogne nous ferois encore largement confiance cette année. Nous espérons donc, bien sûr, vous revoir, avec une équipe différente mais toujours avec les mêmes convictions et les mêmes valeurs que l'on portera dans ce conseil d'administration.

C'était donc pour vous remercier.

Le Président.- Merci beaucoup. Je suis vraiment très touché de ces mots, Reda. Je dois dire que toute l'université de Bourgogne s'enorgueillit d'avoir des étudiants qui s'engagent et qui s'engagent avec la maturité et le sens de l'intérêt général et la vision constructive que vous avez, et je me réjouis très profondément de ce que nous soyons partenaires dans la gouvernance de cet établissement puisque, chacun le sait, nous avons un véritable accord de partenariat entre les étudiants Associatifs et Indépendants et l'actuelle équipe de gouvernance.

Je dois dire que quand j'ai été élu Président, un certain nombre de personnes m'ont critiqué pour avoir signé un accord de gouvernance avec vous, en disant : « Vous serez les prisonniers des étudiants. Vous n'aurez pas la maîtrise de votre gouvernance ». Force est de constater qu'après 18 mois de partage des responsabilités, chacun a géré cette situation avec beaucoup de respect des autres. Les étudiants ont toujours pris des positionnements qui défendaient les intérêts de la communauté étudiante sans jamais faire de surenchère, et je vous remercie infiniment pour cela. Je crois que toute l'équipe du conseil d'administration, toute l'équipe du conseil scientifique, toute l'équipe du CEVU, toute l'équipe de gouvernance, vous considèrent maintenant comme de véritables partenaires. C'est une excellente chose. Je crois que notre université de Bourgogne est pionnière dans ce domaine. Elle l'a toujours été et elle l'est plus que jamais. Je sais que nous avons été suivis dans l'idée de signer des accords de gouvernance. Nous avons là encore été pionniers et je m'en réjouis très profondément.

C'est aussi le sens du petit verre de l'amitié que l'on propose et que l'on va prendre ensemble dans quelques minutes.

Je clos ce conseil d'administration. On va rester maintenant en formation restreinte aux enseignants pour ce point rapide qui est la validation de la structure des comités de sélection pour les deux postes de maître de conférences « Fioraso ». On vous rejoindra tous, bien entendu, dans le hall, pour prendre un verre ensemble.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 00)

Le Président

Alain BONNIN